

Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 25 février 2015

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE <u>Service du greffe</u>

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 février 2015, à 8 h 30

12 - Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE <u>Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales</u> - 1154784005

Autoriser les représentants de la Ville de Montréal à participer aux audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ), en tant qu'intervenants, relativement au projet Énergie-Est de TransCanada

20 - Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1154922001

Accorder un contrat à Cubex Itée pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville - Somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14007 (2 soumissionnaires)

20.003 Contrat de services professionnels

CE <u>Service de la mise en valeur du territoire</u>, <u>Direction de l'habitation</u> - 1153227001

Accorder un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., pour la réalisation d'une étude sur les différentes hypothèses quant aux paramètres financiers liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes pour familles dans le secteur Griffintown - Somme maximale de 81 373,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13831 (1 soumissionnaire)

20.004 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1156352001

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Esplanade Montréal pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation d'un espace de travail collaboratif dédié à l'innovation sociale, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec

20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE <u>Service du développement économique</u> - 1153931002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ à 2 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

30 - Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE <u>Service des finances, Financement trésorerie et caisses de retraite</u> - 1144630001

Aviser les comités de retraite des régimes de retraite que la Ville de Montréal se prévaudra de l'application de l'article 44 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (R.R.Q., c. R-15.1, r. 2)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE <u>Direction générale</u>, <u>Bureau des relations gouvernementales et municipales</u> - 1154784004

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby, en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 9 034,93 \$

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843002

Ratifier la dépense relative au déplacement, les 28 et 29 janvier 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec - Montant : 235.67 \$

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE <u>Service du greffe</u> - 1154310001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 8 au 15 mars 2015, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 418,57 \$

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines - 1154262001

Autoriser un virement budgétaire de 176 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines, pour la création d'un poste de directeur - soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 - Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 15 Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 4 février 2015 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES:

M. Denis Coderre, Maire

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

M. Francesco Miele, leader de la majorité

Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée

Mme Suzanne Décarie, conseillère associée

M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé

M. Richard Guay, conseiller associé

Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif es	st tenue conformément au r	règlement intérieur de	la Ville sur la fixation
des séances ordinaires du comité e	exécutif.		

CE15 0154

Il est

10.001

RÉSOLU:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 février 2015, en y retirant les articles 12.002, 20.007 et 20.018 et y ajoutant les articles 12.003 et 12.004 qui ont été traités à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 janvier 2015.
Adopté à l'unanimité.
10.002
CE15 0156
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 janvier 2015.
Adopté à l'unanimité.
10.003

CF15 0155

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish est inscrit au Plan de transport de 2008 de Montréal;

Attendu que la réalisation de ce projet relève de la responsabilité de l'Agglomération de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal dispose d'études réalisées pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish entre 2005 et 2007 qui ont mené au choix d'un scénario optimal;

Attendu que le scénario optimal doit être aujourd'hui ajusté suivant de nouvelles réalités, notamment le développement du site de l'Hippodrome à Montréal;

Attendu que la mise à jour de ce projet intégrera les transports collectifs et actifs dans une perspective d'optimisation de la gestion des déplacements actuels et futurs du secteur élargi;

Attendu que la mise à jour du projet considérera les exigences associées à la présence des activités ferroviaires du Canadien Pacifique et du Canadien National, notamment celles liées aux aspects de sécurité:

Attendu que la Ville de Montréal, dans le respect des exigences liées à l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome, doit procéder à une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2007 suivant une analyse élargie en considérant le nouveau contexte de mise en valeur du site de l'Hippodrome, les autres projets prévus dans le secteur (tels, la Cité scientifique, le projet Triangle Namur/Jean-Talon et la requalification des axes Côte-de-Liesse et Côte-des-Neiges) et en prenant en compte la capacité de Décarie (art. 5.2.4 et art. 6.2.4);

Attendu que cette exigence liées à l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome permet de faire cheminer le projet vers l'étape de réalisation;

Attendu que des sommes ont été mises à disposition, en septembre 2013, par le Conseil d'agglomération de Montréal, pour une mise à jour des études de 2005-2007 en vue d'une inscription prochaine du projet de raccordement du boulevard Cavendish au PTI de la Ville de Montréal;

Attendu que ce projet doit être inscrit à son programme triennal d'immobilisation suivant l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome par le Gouvernement du Québec (art. 5.2.3);

En conséquence, il est retenu dans un intérêt commun et

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités;
- 2- de convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Adopte	é à l'unanimité.		
12.001	1140775001		

CE15 0158

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver le mémoire portant sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 préparé par la Division du développement durable;
- 2- d'autoriser la transmission de ce mémoire au Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale;
- 3- de mandater les représentants de la Ville pour effectuer les représentations de celle-ci auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.	
12.003 1154000001	

CE15 0159

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

d'approuver les orientations du mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission des relations avec le citoyens de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

Adopté	é à l'unanimité.		
2.004	1153881001		

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU).
Adopté à l'unanimité.
20.001 1146848002
CE15 0161
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champs de Mars, la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1, du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul dans l'arrondissement de Ville Marie.
Adopté à l'unanimité.
20.002 1146706002
CE15 0162
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1- d'autoriser la prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2016, de l'entente-cadre conclue avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546;
2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.
20.003 1154338001

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13909 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.004 1146135007	

CE15 0164

Il est

RÉSOLU:

- 1 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., fournisseur unique et exclusif, pour la fourniture de services techniques pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 8 janvier 2015;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.005 1155954001	

CE15 0165

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 075 531,03 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux relatifs au remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, comprenant toutes les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 755,48 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.006 1141154054	

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 631 811,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13957 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.008 1143456006		

CE15 0167

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense de 243 077,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de locaux de formation à la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Constructions Pier-Jal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 067,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5740;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.009 1143456004		

CE15 0168

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 décembre 2014;

2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	010 1143569001
CE	15 0169
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1-	d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totalisant 1 465 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte; le projet d'acte pourra être signé par la Ville que si son représentant désigné a reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière, une confirmation écrite que les travaux de décontamination et le remblaiement faits par 8241945 Canada inc. sur le terrain sont approuvés;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	opté à l'unanimité. 011 1143778004
CE	15 0170
II e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Serge Riel, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 76,4 mètres carrés, constitué du lot 1 154 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 21 970 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2-	d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	012 1141233007
	·
CE	15 0171
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municinal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), à des fins de recherche agroalimentaire, un local d'une superficie de 14 403,90 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, moyennant un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2-	d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	013 1144069010
CE	15 0172
L'é	tude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1-	d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à des fins de maintien et d'entretien des ses infrastructures d'aqueduc, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés, situé entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, constitué d'une partie du lot 2 160 275 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, à compter du 1 ^{er} juillet 2014, pour un loyer total de 386 075,53 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	014 1134733002
CE	15 0173
Пе	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 3100-8121 Québec inc, à des fins de boutique, un local d'une superficie de 243,26 pieds carrés, au 2 ^e niveau de l'immeuble situé au 9235, avenue Papineau, pour une période de 5 ans, à compter du le 1 ^{er} avril 2015, moyennant un loyer total de 20 921,28 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2-	d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	015 1144069013

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les projets de baux par lesquels la Ville loue des locaux situés au 105, rue Ontario Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un loyer total de 24 824,50 \$, excluant les taxes, aux organismes ci-dessous :
 - Centre de la Petite Enfance-Fleur de Macadam inc., un local d'une superficie d'environ 30,76 mètres carrés, à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 13 296 \$, excluant les taxes;
 - Centre Communautaire du Faubourg Saint-Laurent, un local d'une superficie d'environ 30,76 mètres carrés, à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 10 346,40 \$, excluant les taxes:

le tout selon les termes et conditions prévus aux projets de baux;

2- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.016 1144733018		

CE15 0175

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et qui se traduit par :
 - l'octroi d'une contribution monétaire maximale de 2 000 000 \$ de la Ville en 2017 à l'organisme à but non lucratif Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 et l'ajustement de la base budgétaire de 2017 du chapitre corporatif du même montant;
 - la conversion d'une partie de la contribution initialement prévue en biens et services de la Ville à l'organisme en une contribution monétaire de 532 500 \$ à lui octroyer en 2015 et financée par le chapitre corporatif de 2015;
 - l'adoption d'un budget supplémentaire en revenus et dépenses de 3 000 000 \$ en 2015, entièrement financé par l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, pour permettre le devancement des versements prévus en 2016 et 2017 et porter la contribution monétaire au titre de l'entente à octroyer à l'organisme en 2015 à 4 820 000 \$;
- 2- d'approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme, qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties;
- 3- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.017 CTX1146641003		

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, eu égard aux compétences de l'arrondissement, ce qui ne comprend pas les travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout;

l'offre de service consiste donc à prendre en charge :

- la planification, la coordination et la gestion de l'ensemble du projet, à l'exception de la coordination des interventions de l'arrondissement;
- la préparation ou la coordination des appels d'offres et l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux;

	travaux; - le mandat à Bell Canada, à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), à Hydro-Québec, à Gaz Métro et à toute autre entreprise d'utilité publique pour la réalisation des travaux nécessaires; - la surveillance des travaux ou la délégation de cette responsabilité à une firme désignée par la Ville; - la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sans exclure la possibilité d'en déléguer une partie ou la totalité à une firme spécialisée désignée par la Ville; - la gestion des impacts et des communications durant les travaux; - toutes les responsabilités techniques.
Add	ppté à l'unanimité.
30.0	01 1146676004
CE	15 0177
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	de renouveler, pour une période d'un an, le mandat de Mme Nicole Boily, à titre de commissaire supplémentaire à l'Office de consultation publique de Montréal;
2-	de fixer sa rémunération à 550 \$ par jour comme commissaire et à 750 \$ par jour si elle est désignée comme présidente d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> .
Ado	opté à l'unanimité.
30.0	02 1151079001

11	+
	450
	COL

RÉSOLU:

- 1- de radier des livres de la Ville la somme de 1 259 896.79 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport du directeur principal et trésorier;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

2- u imputer cette radiation comornement aux informations imancieres inscrites au dossier decisionner.
Adopté à l'unanimité.
30.003 CTC1142964003
CE15 0179
II est
RÉSOLU:
d'autoriser des virements budgétaires de 2 186 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.
Adopté à l'unanimité.
30.004 1154114001
CE15 0180

RÉSOLU :

Il est

- 1 d'autoriser une dépense estimée à 933,56 \$ relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.005 1151143002		

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144386001

II est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles numéro 66, jointe au présent extrait de résolutio identifiée par le greffier de la Ville, remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 64 et 65.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1142701079
CE15 0182
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la parti de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12 ^e et 13 ^e Avenues, de la ru Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12 ^e Avenue à la 13 ^e Avenue, au nord de l rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'e recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.002 1131233008
·
CE15 0183
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement su la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à un séance subséquente.

Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.004 1141233002
CE15 0185
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4 ^e Avenue et la 5 ^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.005 1144386009
CE15 0186
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.006 1151185001
CE15 0187
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'amender la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des membres de l'état- major pompier en conformité avec les modifications proposées au présent dossier, à compter du 1 ^{er} janvier 2015.
Adopté à l'unanimité.

CE15 0188	
II est	
RÉSOLU:	
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Syspour la période du 1 ^{er} au 31 décembre 2014.	stème électronique d'appels d'offres (SÉAO
Adopté à l'unanimité.	
60.001 1151041001	
Levée de la séance à 10 h 35	
70.001	
Les résolutions CE15 0154 à CE15 0188 consignées dans comme si elles l'avaient été une à une.	ce procès-verbal sont considérées signées
Pierre Desrochers Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 12.001

2015/02/25 08:30



	Dossier # : 115478400!

Unité administrative responsable :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et

municipales

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser les représentants de la Ville de Montréal à participer

aux audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ), en tant qu'intervenants, relativement au projet Énergie-Est de

TransCanada

Il est recommandé:

• d'autoriser les représentants de la Ville de Montréal à participer aux audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ), en tant qu'intervenants, relativement au projet Énergie-Est de TransCanada.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2015-02-16 09:07
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1154784005

Unité administrative

responsable :

Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et

municipales

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser les représentants de la Ville de Montréal à participer aux

audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ), en tant qu'intervenants, relativement au projet Énergie-Est de

TransCanada

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie TransCanada a soumis à l'ONÉ, le 4 mars 2014, la description de son projet d'oléoduc Énergie Est en vue de faire le dépôt d'une demande d'autorisation et obtenir une ordonnance d'audience.

Le projet Énergie Est vise à acheminer le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta et de la Saskatchewan à travers le Québec (le projet du port de Cacouna semble être abandonné par TranCanada au moment de ce GDD) vers Saint-John (N. B.). L'oléoduc aura une longueur de 4400km (dont 700km au Québec) et représentera un investissement de 12G\$ CA. Il alimentera les stations de Sarnia, Montréal, Québec et Saint-John. Le pipeline acheminera 1,1 million de barils par jour et le pétrole transporté visera presqu'exclusivement les marchés d'exportation.

Le projet comporte divers volets :

- 1) la conversion d'un gazoduc existant en oléoduc;
- 2) la construction de nouveaux oléoducs;
- 3) la construction d'installations connexes comme des stations de pompage, des réservoirs et des terminaux.

Le 30 octobre, TransCanada a fait le dépôt de sa demande à l'ONÉ en vue d'obtenir l'autorisation pour la réalisation du projet. L'Office aura 15 mois pour étudier le dossier à partir de la publication de l'ordonnance d'audiences.

Un latéral à la conduite principale passant par l'Est de Montréal et visant à approvisionner la raffinerie de Suncor, fait partie intégrante du projet de TransCanada. Le comité technique de vigilance de la Ville de Montréal a étudié le tracé proposé par la compagnie et il a confirmé auprès de celle-ci que ce tracé représentait un danger potentiel pour l'environnement et la sécurité des personnes. Plusieurs tracés alternatifs sont à l'étude actuellement, mais aucun n'offre de solution optimale en matière d'environnement et de sécurité des personnes.

Par ailleurs, la Ville s'interroge sur plusieurs éléments autres que le tracé, comme les impacts environnementaux, les conséquences économiques en cas de déversement, la problématique des prises d'eau potable en cas de sinistre, etc.

Parallèlement aux démarches de la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a également mis sur pied un comité de vigilance métropolitain sur lequel siègent les représentants de la Ville. Plusieurs municipalités et MRC ont, soit exprimé leur refus de voir l'oléoduc de TransCanada passer sur leur territoire, soit ont de sérieux doutes sur les mesures de protection à l'environnement et sur la sécurité des citoyens de leur territoire respectif relativement à la construction de l'oléoduc.

Également, l'UMQ, qui siège sur le comité de vigilance de la CMM, a elle aussi créé un comité de vigilance pour l'ensemble de ses membres au Québec qui sont visés par le tracé de l'oléoduc.

La CMM participera aux audiences publiques après que son comité exécutif du 16 février 2015 ait autorisé ses représentants à le faire. Il en va de même pour l'UMQ.

Les représentants de la Ville de Montréal souhaitent participer aux audiences publiques de l'ONÉ afin de faire entendre leurs préoccupations sur le projet de TransCanada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/0

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réglementation de l'ONÉ, lors du dépôt d'un projet comme celui d'Énergie-Est, des audiences publiques sont prévues. L'ONÉ a donc ouvert la période d'inscription à ces audiences publiques du 3 février au 3 mars 2015. Pour participer, les personnes, les groupes ou les organismes désireux de le faire doivent donc remplir un formulaire sur le site de l'ONÉ. Essentiellement, ce formulaire fait état des coordonnées des personnes qui veulent participer au processus d'audience, ainsi que le choix des questions (parmi la liste de question soumises par l'ONÉ) sur lesquelles elles veulent se faire entendre.

Il y a deux façons d'intervenir dans le processus d'audiences publiques : 1) la lettre de commentaire qui est en réalité un mémoire déposé auprès de l'ONÉ et 2) le statut d'intervenant qui nécessite une intervention orale auprès des commissaires de l'ONÉ.

Par la suite, une fois la période d'inscription terminée, l'ONÉ publiera une ordonnance d'audiences qui donnera la liste des personnes autorisées à participer, leur statut (lettre de commentaire ou intervenant), la date et le lieu des audiences.

Dans le cas d'une intervention orale, la Ville de Montréal devra déposer une preuve écrite auprès de l'ONÉ. Toutes les parties déposeront des preuves écrites sur lesquelles elles pourront être interrogées.

La CMM et l'UMQ déposeront une preuve sur l'ensemble de leur territoire respectif, alors que la Ville de Montréal déposera une preuve sur le latéral qui passe par son territoire. L'ouverture et la clôture de la plaidoirie pourra se faire conjointement par la CMM, l'UMQ et la Ville afin d'offrir un front uni.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire que la Ville de Montréal participe comme intervenant aux audiences publiques afin qu'elle puisse faire valoir ses points de vive voix et questionner TransCanada sur les tenants et les aboutissants de son projet.

C'est également, l'occasion de faire connaître les responsabilités de la Ville de Montréal et de ses partenaires en matière d'environnement et de protection de ces citoyens auprès des commissaires de l'ONÉ. En effet, même si la gestion des oléoducs transcanadiens est de compétence fédérale, il n'en demeure pas moins que les villes et leurs citoyens seront les premiers affectés en cas de sinistre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prévenir un tracé inapproprié du latéral passant par Montréal-Est qui aurait des conséquences potentiellement graves sur l'environnement et la protection des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune de prévue actuellement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S'inscrire aux audiences publiques avant le 3 mars tel que le stipule la procédure de l'ONÉ. Participer aux audiences publiques après la publication de l'ordonnance d'audiences selon le calendrier préliminaire de l'ONÉ suivant :

Ordonnance d'audiences : mai-juin 2015
Audiences publiques : 2e semestre de 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :				
Service de sécurité in	cendie de Montréal	, Direction	(Louise	BRADETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marina FRANGIONI conseiller(ere) economique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-13

Peggy BACHMAN Directrice

CE: 20.001

2015/02/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.002

2015/02/25 08:30



Dossie	r # : 1154922001

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division

de la planification et du soutien aux opérations

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Accorder un contrat à Cubex Itée pour la fourniture et

l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville pour une somme maximale de 165 449.03 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-14007

(2 soum.).

Il est recommandé:

- 1. d'accorder à Cubex Itée le contrat pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville pour une somme maximale de 165 449.03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14007 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par	Jacques A. ULYSSE Le 2015-02-13 16:01
Signataire :	Jacques A. ULYSSE
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1154922001

Unité administrative

responsable:

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division

de la planification et du soutien aux opérations

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Accorder un contrat à Cubex Itée pour la fourniture et

l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur un châssis de camion fourni par la Ville pour une somme maximale de 165 449.03 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 14-14007

(2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agit à titre de maître d'œuvre dans la gestion du budget PTI 45M\$ de 2015-2017. Ce budget est destiné au rajeunissement du parc de véhicules des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année de 2015, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a manifesté le besoin de remplacer un camion benne basculante (293-97016) qui a atteint sa durée de fin de vie utile par un camion 10 roues muni d'une boîte à asphalte isolée et chauffante. Cet achat de camion (châssis et benne à asphalte) sera payé à même l'enveloppe budgétaire dédié à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du budget PTI 45M\$ (2015-2017).

A l'automne 2014, le Service de l'approvisionnement lançait, en collaboration avec le SMRA, un appel d'offres regroupé pour l'achat de quatre bennes à asphaltes isolées et chauffantes destinées aux arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, St-Laurent et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

L'appel d'offres public 14-14007 s'est tenu du 15 octobre au 10 novembre 2014. Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-14007, l'octroi du contrat se fait au plus bas soumissionnaire conforme.

En période de sollicitation, trois addendas ont été produits :

- Addenda no 1 émis le 17 octobre 2014 : pour une correction de l'information sur dépôt de garantie;
- Addenda no 2 émis le 22 octobre 2014 : pour des modifications administratives au document de l'appel d'offres; et
- Addenda no 3 émis le 4 novembre 2014 : pour une modification aux quantités demandées et l'ajout des clauses en lien avec ce changement.

Le présent dossier ne concerne que l'achat de la benne à asphalte de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Les autres unités d'affaires sont responsables de faire approuver l'octroi de contrat conformément aux règles de délégation de pouvoir en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Cubex Itée pour la fourniture et l'installation d'une benne à asphalte isolée et chauffante d'une longueur intérieure de 14 pieds et d'une capacité de chargement de $10~vg^3$, au montant de 165~449.03~\$, taxes incluses. Conformément aux exigences du devis technique 29314D22, l'aménagement comprend l'installation des composantes suivantes :

- une balance de mesure de charge aux essieux;
- un réservoir à liant d'accrochage d'une capacité de 65 gal US avec un système de pulvérisation; et
- une commande hydraulique double à l'arrière;

L'utilisateur s'est prévalu de l'article 17 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres pour ajouter des équipements optionnels soit un support à cônes, un dispositif de barrières de protection latérale et des composantes liées au système de chauffage de la benne, le tout au coût de 23 600 \$, taxes en sus. La benne à asphalte sera sous la garantie pour une durée de 12 mois.

La benne à asphalte sera installée sur un châssis de camion de marque et modèle Freigtliner M2-106 payé lui aussi par le budget corporatif de 45M\$ (2015-2017). Le châssis de camion est présentement en commande.

JUSTIFICATION

L'acquisition d'un camion muni d'une benne à asphalte pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve vise le remplacement d'un camion benne basculante 293-97016 âgée de 18 ans. La durée de vie d'un appareil de classe 293 est de 14 ans. Le camion benne à asphalte sera utilisé pour transporter le bitume lors des travaux de réfection de la chaussée. L'utilisation d'une benne isolée et chauffante permet de maintenir la température de l'asphalte sur une longue période, ce qui assure les meilleures conditions de pose et durabilité du bitume.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 14-14007 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cubex Itée (4 bennes)	543 141.90 \$		543 141.90 \$
Michel Gohier Itée (4 bennes)	607 188.82 \$		607 188.82 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA (3 bennes)	373 093.88 \$		373 093.88 \$

Coût moyen des soumissions conformes	575 165.36 \$
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	5.90 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	64 046.92 \$
	11.79 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	170 048.02 \$
	45.58 %
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	64 046.92 \$
(la deuxième plus basse – la plus basse)	11.79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres 14-14007 a permis d'estimer la dépense de trois bennes du contrat à 373 093.88 \$, taxes incluses. L'écart de 45.58% entre la plus base des soumissions conformes et l'estimation réalisée par le SMRA s'explique par l'ajout d'une quatrième benne à asphalte (addenda no 3) pour les besoins de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En estimant le prix de la quatrième benne à 124 364.63 \$ (coût moyen de trois bennes) cet écart serait réduit à 9.18 %.

L'un des trois preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres car son expertise ne rencontrait pas les exigences du devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à Cubex Itée pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante pour une somme maximale de 165 449.03 \$, taxes incluses. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont disponibles au budget corporatif de 45M\$ de 2015-2017 (projet 68102). L'imputation budgétaire complète est inscrite en intervention. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centre.

Le coût des trois autres bennes est assumé à même le budget des arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie et St-Laurent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les appareils de classe 293 ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des appareils spécialisés dédiés à réfection de la chaussée sont requis pour maintenir la qualité de vie des résidants et des usagers de la route.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande du châssis de camion en janvier pour une livraison en mai 2015.
 - Émission du bon de commande de la benne à asphalte en février pour une livraison en décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON Agente de recherche ENDOSSÉ PAR

Alain SAVARD Ingenieur(e) - c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Le: 2015-01-28

Claude SAVAGE Directeur

Tél : 514 872-1076 **Approuvé le :** 2015-01-29



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.003

2015/02/25 08:30



	Dossier # : 1153227001
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., pour la réalisation d'une étude sur les différentes hypothèses quant aux paramètres financiers liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes pour familles dans le secteur Griffintown, pour une somme maximale de 81 373,56 \$ incluant les taxes / Approuver un projet de convention à cette fin.
Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. quant aux paramètres finan	rvices professionnels à la firme Raymond Chabot Grant , pour la réalisation d'une étude sur les différentes hypothèses ciers liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes pour fintown, pour une somme maximal de 81 373,56 \$ incluant les invention à cette fin.
Signé par Marc BLANCHI	ET Le 2015-02-13 07:48
Signataire :	Marc BLANCHET
Direct	Directeur général adjoint ion générale , Direction générale adjointe - Développement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153227001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Projet:

Objet: Octroyer un contrat de services professionnels à la firme

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., pour la réalisation d'une étude sur les différentes hypothèses quant aux paramètres financiers liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes pour familles dans le secteur Griffintown, pour une somme maximale de 81 373,56 \$ incluant les taxes /

Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal a été adopté au cours des séances du Conseil municipal et du Conseil d'agglomération du mois de janvier 2015. Celui-ci s'appuie sur trois grandes orientations : favoriser un cadre de vie de qualité, soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et mettre en valeur les territoires d'intérêts. Dans le cadre de la première orientation, le schéma vise à soutenir une offre résidentielle diversifiée, répondant aux besoins de l'ensemble des ménages. Il propose notamment de :

- Développer des outils destinés à guider la conception de projets résidentiels adaptés aux besoins des familles avec enfants, des aînés et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- Stimuler, notamment à l'aide de programmes financiers, la construction ou la rénovation de logements répondant aux besoins des familles avec enfants.

Par ailleurs, la Ville de Montréal s'est dotée d'orientations en matière d'habitation qui préconisent le développement de logements et de milieux de vie adaptés aux familles dans le cadre du Plan de fidélisation des familles 2014-2017.

L'intégration de projets résidentiels destinés aux familles représente un énorme défi pour plusieurs grands sites en redéveloppement localisés en zone centrale, où le prix du terrain constitue un facteur critique.

Le secteur Griffintown dans l'arrondissement du Sud-Ouest est l'un de ces grands sites en

redéveloppement. Objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), il est prévu d'y créer « un nouveau milieu de vie construit sur les valeurs du 21^e siècle – un milieu de vie habité, durable et plus densément occupé. Tel qu'indiqué à la page 57 du document du PPU Griffintown : «...la Ville constate le besoin d'innover dans le développement d'une offre résidentielle urbaine véritablement adaptée aux besoins des familles. Compte tenu des réalités du marché, la Ville entend travailler, avec ses partenaires publics et privés, à l'établissement d'un cadre financier qui permettrait de soutenir cette production résidentielle pour familles.»

Le mandat d'étude proposé servira à documenter de façon précise ce cadre financier en étudiant les paramètres financiers liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes destinés aux familles dans le secteur Griffintown. En outre, elle contribuera éventuellement à raffiner les outils d'intervention de la Ville de Montréal en matière d'habitation, notamment les programmes de subvention et la stratégie d'inclusion de logements abordables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$. **CE11 0975** (22 juin 2011) : Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le mandat d'étude consiste à effectuer une analyse pro forma de différentes études de cas, destinée à documenter les paramètres financiers, ainsi que leur sensibilité, liés à la réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes destinés aux familles dans le secteur Griffintown. Les études de cas devront être suffisamment génériques pour pouvoir être aisément applicables à d'autres secteurs montréalais en redéveloppement. Les études de cas seront basées sur des combinaisons de paramètres convenues à l'avance : taille du projet, nombre d'étages, coefficient d'occupation du sol, proportion de logements répondant à des critères de logements pour familles (tel que définis dans le programme municipal *Habitations urbaines pour familles*), technique de construction (combustible/ incombustible), gamme de prix de vente correspondant aux programmes municipaux en habitation (*Acquisition d'une propriété*, *Habitations urbaines pour familles*). Pour chacun des cas, la firme de consultants devra notamment documenter les coûts de réalisation par mètre carré constructible en tenant compte des rendements, selon les ratios qui prévalent actuellement dans l'industrie.

JUSTIFICATION

En plus de contribuer à identifier les conditions de réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes destinés aux familles, ce mandat permettra de raffiner les outils d'intervention de la Ville de Montréal en matière d'habitation, notamment les programmes de subvention, le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013), et la stratégie d'inclusion de logements abordables.

Rappelons que le marché de la construction résidentielle produit peu de propriétés pour familles, en particulier au centre de l'île de Montréal. Or, l'Administration montréalaise considère la rétention des ménages familiaux sur son territoire comme un enjeu de première importance. La présence de jeunes familles dans les quartiers est jugée nécessaire à Montréal pour maintenir un dynamisme démographique et pour assurer l'équilibre entre les groupes d'âge. Elle permet de consolider une offre de services éducatifs, communautaires, commerciaux et de loisirs variée dans chacun des quartiers. Elle contribue aussi à nourrir le sentiment d'appartenance nécessaire à une revitalisation des quartiers et

d'inclure dans les préoccupations citoyennes les notions de sécurité, d'environnement et de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation de cette étude est de 81 373,56, taxes incluses. Cette étude a été approuvée dans le cadre de la programmation du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ intervenu en la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Elle est reliée au projet «Stratégie de développement économique 2011-2017».

L'étude répond aux exigences du protocole d'entente et sera financée entièrement par des fonds provenant de cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce mandat d'étude vise à soutenir le développement d'une offre résidentielle diversifiée, répondant aux besoins de l'ensemble des ménages, notamment les ménages familiaux. Il s'inscrit dans la vision durable de l'aménagement et du développement du territoire telle qu'exprimée par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Il répond de la même façon aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le mandat d'étude contribuera à identifier les conditions de réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes destinés aux familles, et à raffiner les outils d'intervention de la Ville de Montréal en matière d'habitation, notamment les programmes de subvention, le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013) et la stratégie d'inclusion de logements abordables.

S'il advenait que le mandat ne soit pas accordé, la Direction de l'habitation devra planifier ses interventions avec des renseignements incomplets ou de second ordre, diminuant ainsi les chances de succès de ses interventions, aussi bien auprès des citoyens que des promoteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 2 mars 2015

Remise du rapport préliminaire : 22 mai 2015

Remise du rapport final : 5 juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'au protocole de 175 M\$ signé avec le gouvernement du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CADOTTE Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-06

Christian CHAMPAGNE Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-02-12



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.004

2015/02/25 08:30



Dossier a	#:1156352001

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à

Esplanade Montréal pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation d'un espace de travail collaboratif dédié à l'innovation sociale, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à

cet effet

Il est recommandé:

- 1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Esplanade Montréal pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation d'un espace de travail collaboratif dédié à l'innovation sociale dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Marc BLANCHET	Le 2015-02-16 09:10
Signataire :		Marc BLANCHET
	 Direction	Directeur général adjoint générale , Direction générale adjointe - Développement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1156352001

Unité administrative

responsable :

Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques

Niveau décisionnel

proposé:

Objet:

Comité exécutif

Projet :

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Esplanade Montréal pour les travaux d'aménagement nécessaires

à l'implantation d'un espace de travail collaboratif dédié à l'innovation sociale, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à

cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Institut du Nouveau Monde (INM) gère depuis 2007 le programme À go, on change le Monde!, qui a été mis sur pied en collaboration avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Ce programme, qui a déjà bénéficié à plus de 350 jeunes entrepreneurs sociaux, mobilise les ressources existantes dans le secteur entrepreneurial afin d'offrir les services les plus pertinents aux entrepreneurs sociaux ainsi que du financement.

Suite à une évaluation du programme, commandée en 2012 par l'INM, il a été conclu qu'il devenait nécessaire de créer un espace de travail collaboratif dédié aux entrepreneurs sociaux afin d'assurer leur émergence et leur croissance. Ce besoin a été validé auprès de 300 personnes du milieu. L'INM a donc consacré des ressources afin de créer le projet Esplanade Montréal (appelé à ces débuts, La Ruche) qui est devenu une organisation indépendante.

Esplanade Montréal, qui compte ouvrir ses portes en avril 2015, sera un espace de travail collaboratif animé et dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale.

Pour permettre l'aménagement de l'espace de travail collaboratif de 48 places et une meilleure viabilité financière du projet, Esplanade Montréal a demandé au Service de développement économique un soutien financier à la hauteur de 50 000 \$ pour défrayer une partie des coûts d'aménagement. La demande est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- · CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec/Approuver les règles des contributions financières pour le volet « soutien aux projets structurants ».
- · CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- · CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère

des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

· CE11 0975 (22 juin 2011) : Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Esplanade Montréal offrira des espaces de collaboration, des services, des outils financiers ainsi que 48 postes permanents et temporaires à des entrepreneurs développant des innovations sociales. L'objectif est d'offrir 75 places dont une offre de bureaux fermés d'ici 2017. De plus, à partir du 1^{er} avril 2015, l'INM transféra, libre de droits, à Esplanade de Montréal le programme « À go, on change le monde! ». Par sa contribution, la Ville de Montréal supporterait une partie des coûts d'aménagement des locaux.

Esplanade Montréal a comme objectif de faire émerger, de rassembler et de propulser une communauté d'entrepreneurs et de citoyens dédiée à l'innovation sociale. En plus de permettre la création d'entreprises sociales, le projet appuiera le développement de solutions novatrices aux grandes problématiques actuelles, tant entrepreneuriales, démographiques, environnementales que sociales, tout en positionnant Montréal sur le plan de l'innovation sociale.

Esplanade Montréal offrira une programmation sur plusieurs volets soit :

- Service-conseil Initiation à l'entrepreneuriat social
- Concours en entrepreneuriat social (bourses) Accompagnement / mentorat
- Activités de réseautage Conférences
- Incubation (incluant du financement) Ateliers de partage de compétences

Le volet Incubation sera divisé en 2 programmes, l'un destiné aux entreprises sociales en prédémarrage, le programme À go, on change le monde !, l'autre aux entreprises sociales ayant entre une et trois années d'activités, le programme Impact8 Québec. Ces dernières auront également accès à des plateformes d'investissement (fonds Virgine Unite – MaRS et plateforme d'investissement SVX). Ces programmes seront chacun offerts à deux reprises dans l'année (printemps/automne).

Pour assurer la qualité de son offre, Esplanade Montréal s'appuie sur le soutien et l'expérience de partenaires, dont l'Institut du Nouveau Monde (INM), le *MaRS Centre* de Toronto, la Fondation J. Armand Bombardier, la *Silver Dollar Foundation,* t la Fondation Mireilla et Lino Saputo et collaborera avec plusieurs autres accélérateurs et partenaires afin d'assurer le succès des entreprises accompagnées.

Esplanade Montréal sera également un espace public dans lequel les citoyens et citoyennes pourront venir participer à des séances d'idéation et ainsi contribuer à la résolution de problématiques sociales. Des chantiers sur les impacts sociaux seront également entrepris.

De plus, Esplanade Montréal est en discussion afin d'intégrer trois réseaux mondiaux dédiés à l'innovation sociale, soit La Ruche, Impact Hub (100 espaces à travers le monde) et Center for Social Innovation. Ces réseaux encouragent l'échange d'expertises, des bonnes pratiques et permettent aux membres d'être mobiles à travers les réseaux.

La convention jointe au présent dossier précise les différentes modalités de la contribution financière municipale. L'organisme recevra la contribution financière par le versement de deux sommes :

- 45 000 \$ dans les trente jours suivants la signature de la convention;
- 5 000 \$ dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan final de la réalisation du projet incluant le détail des travaux effectués.

Voici le tableau des dépenses et sources de financement lié à l'aménagement d'Esplanade Montréal :

Dépenses liées à l'aménagemen (estimation)	Sources	Hauteur de la contribution	
Améliorations locatives intégrées à la demande d'aide	· 1		50 000 \$
		Propriétaire (au bail) et CDEC	61 000 \$
Dépenses non liées à la deman			
Améliorations locatives non intégrées à la demande	23 450 \$	CDEC et propriétaire	49 000 \$
Mobiliers	30 400 \$		
Équipements	8 800 \$	Fondation Mireilla et Lino Saputo	13 650 \$
TOTAL	173 650 \$	TOTAL	173 650 \$

La contribution de la Ville de Montréal représenterait 45 % des coûts d'améliorations locatives liés à la demande, soit engagés après l'approbation du présent dossier.

JUSTIFICATION

Le projet favorisera la création et la croissance d'entreprises sociales sur le territoire de l'île de Montréal. Dans un contexte de changements climatiques et d'enjeu démographique, le projet permettra :

- d'assurer une relève entrepreneuriale pouvant contribuer à résoudre ces problématiques;
- d'augmenter le nombre d'entrepreneurs sociaux;
- de promouvoir et valoriser les initiatives locales innovantes et créatives;
- d'aider les jeunes qui souhaitent avoir un impact structurant sur le territoire de l'île de Montréal à créer une entreprise sociale.

Pour y arriver, Esplanade Montréal offrira des espaces de travail à au moins 30 entreprises par an et accompagnera plus de 320 jeunes sur deux ans par le programme \grave{A} go, on change le monde !

De plus, les entrepreneurs qui participeront au programme Impact8 Québec auront accès à du capital d'amorçage de MaRS Centre et Virgine Unite (fonds canadien de 5 M\$) afin de faire croître leurs entreprises.

Le projet répond à plusieurs objectifs de la *Stratégie de développement économique 2011-2017*, notamment en tant que ville de créativité et d'innovation, en :

• soutenant un espace de cotravail et de cocréation;

- améliorant la performance du réseau entrepreneurial montréalais en offrant une formule « accélérateurs d'entreprises » et en créant un environnement propice pour stimuler l'implantation et l'essor d'entreprises innovantes;
- encourageant le développement solidaire et durable par son appui à l'économie sociale.

Le projet répond également à différents axes de la stratégie *Montréal - Ville intelligente et numérique 2014-2017* en favorisant le développement, en cocréation avec la communauté, de solutions aux enjeux urbains et en développant des espaces pour soutenir les innovations urbaines et réduire la fracture numérique.

Le projet respecte également les règles d'attribution des contributions financières pour les projets structurants « volet projets immobiliers », notamment car il renforce Montréal comme ville créative et d'innovation et qu'il s'implantera dans le secteur Marconi-Alexandra, territoire ciblé prioritaire au projet de Plan de développement de Montréal (campus Outremont et ses abords) où il aura un effet positif sur la revitalisation du secteur. C'est également un quartier où très peu d'espaces de travail collaboratif et d'incubateurs existent.

À ce jour, il n'existe pas, à Montréal, d'autre espace collaboratif voué à l'innovation sociale. Un projet similaire est cependant en cours d'élaboration dans le Quartier de l'Innovation (Salon 1861). Des liens entre les deux projets sont en voie d'être créés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 50 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$, accordée à la Ville par le gouvernement du Québec. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le financement sera dédié à l'aménagement des locaux d'Esplanade Montréal et s'inscrit dans une démarche plus large qui inclut :

- d'autres dépenses en améliorations locatives : 23 450 \$
- les dépenses de mobiliers et d'équipements : 39 200 \$
- les dépenses d'opération de l'espace collaboratif : 198 000 \$ annuellement
- les dépenses de programmation et des programmes d'accélération : 94 570 \$ annuellement

Esplanade Montréal reçoit pour son fonctionnement plusieurs appuis financiers de sources privées dont 150 000 \$ de la Fondation Mirella & Lino Saputo et 20 000 \$ de la Silver Dollar Fondation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Esplanade Montréal rejoint certains objectifs de développement durable énoncés dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* tel que :

- contribuer à une croissance économique durable en soutenant l'innovation et le savoir;
- participer au développement et à la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Esplanade Montréal contribuera à appuyer des entreprises sociales en démarrage et à enrichir les compétences entrepreneuriales de leurs représentants. Entre autres, Esplanade Montréal permettra d'appuyer les entreprises à vocation sociale en leur offrant des

économies d'échelle (bureaux, services, etc.), des services professionnels et du mentorat ainsi qu'une visibilité auprès d'un réseau d'investisseurs et de partenaires potentiels. Le soutien financier de la Ville permettra une meilleure viabilité financière du projet, ce qui peut avoir un impact réel sur son succès et l'émergence de solutions à des problématiques sociétales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-10

Valérie ST-JEAN Serge GUÉRIN Commissaire - developpement economique Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.005

2015/02/25 08:30



Dossier #: 1153931002

Unité administrative

responsable :

Service du développement économique , Direction , Division du

développement économique et des initiatives stratégiques

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 20 c) promouvoir la création

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme

de 25 500 \$ à deux organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux projets

de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organis me	Montant recommandé	Projet	Soutien financier prorata au projet global
Fondation Télio	6 500 \$	Exposition Télio	3,8 %
Mode Avant-Première	19 000 \$	Fashion Preview	36 %

- 2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

Signataire :	Marc BLANCHET
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1153931002

Unité administrative

responsable:

Service du développement économique, Direction, Division du développement économique et des initiatives stratégiques

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

droits et

responsabilités :

Charte montréalaise des Art. 20 c) promouvoir la création

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme

> de 25 500 \$ à deux organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux projets

de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie Montréal Style Libre, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.

Cette stratégie qui se poursuit toujours vise à relever trois principaux défis :

- · la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- · la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode:
- · la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements émergents en mode à Montréal, tels Fashion Preview et l'exposition Télio.

Depuis plus de cinq ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événement ponctuels de mode, les festivals et les salons spécialisés représentent des plate-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

Le présent sommaire décisionnel recommande d'accorder un soutien financier à la Fondation

Télio pour son projet d'exposition Télio et à Mode Avant-Première pour son événement Fashion Preview en réponse à leurs demandes déposées (voir pièces jointes) au Bureau de la mode de la Ville de Montréal (BMM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1458 (24 septembre 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'événement Fashion Preview 2014 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

L'appui financier demandé par la Fondation Télio et Mode Avant-Première vise à organiser et promouvoir leurs événements respectifs à la suite de l'abandon de l'organisation de la Semaine de mode de Montréal par les promoteurs d'origine.

La Fondation Télio, promoteur de l'exposition Télio, est un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission est d'encourager et de préparer la relève émergente en mode aux réalités commerciales de l'industrie. La Fondation lui offre une structure professionnelle pour l'encadrer et, d'autre part, organise la remise de bourses du Concours Télio des créateurs de demain.

La demande de participation financière de 6 500 \$ soumise par la Fondation Télio dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le BMM. Ce dernier recommande une réponse favorable à cette demande.

Mode Avant-Première, promoteur de l'événement Fashion Preview, est un OBNL dont la mission est de promouvoir la mode montréalaise des designers émergents et établis en affaires depuis plusieurs années.

La demande de participation financière de 24 000 \$ soumise par Mode Avant-Première dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action *Montréal Style Libre* a été analysée par le le BMM. Ce dernier recommande de verser une contribution de 19 000 \$. La raison qui justifie cette recommandation est que Fashion Preview se déroule sur une période de deux jours plutôt qu'une semaine entière. La somme demandée est trop élevée par rapport aux événements similaires précédents. La participation financière de la Ville sera destinée à organiser l'événement Fashion Preview et à faciliter le travail des médias spécialisés en leur offrant un espace réservé, aménagé à l'image du Bureau de la mode de Montréal, où ces derniers pourront réseauter, échanger sur les réseaux sociaux leurs impressions, rédiger leurs articles et recharger leurs outils de travail.

Il est aussi important de mentionner que ces deux événements jouiront également d'une visibilité accrue grâce aux actions ponctuelles du BMM qui sera très actif sur les réseaux sociaux multiples.

Le tableau qui suit vient décrire ces deux événements, préciser leur budget ainsi que la contribution financière de la Ville pour chacun, en argent et proportion.

Organisme	Projet	Contribution financière de la Ville	Budget total estimé de l'événement	Soutien financier prorata au projet global
Fondation Télio	Organisation et promotion de l'exposition rétrospective des 10 dernières années du Concours national des Créateurs mode de demain.	6 500 \$	171 100 \$	3,8 %
Description du projet	L'événement Télio au ra lieu le 17 mars 2015 à la Maison Ogilvy dans l'arrondissement Ville Marie. L'objectif principal de cette exposition rétrospective sera d'illustrer l'évolution du Concours Télio des Créateurs de demain, un événement annuel qui prépare la relève émergente nationale en mode aux réalités commerciales de l'industrie depuis plus de 10 ans.			
Mode Av an t-Première	Organisation et promotion de la 3 e édition de Fas hio n Preview, événement de mode pour designers émergents et établis.		36 %	
Description du projet	L'événement Fashion Preview se tiendra les 18 et 19 mars 2015 à la Maison Ogilvy dans l'arrondissement Ville Marie. L'objectif principal de cet événement fédérateur et innovateur est de mettre en relation et promouvoir les designers établis et les entreprises de mode spécialisées dans ce secteur.			

Enfin, les contributions financières qui font l'objet du présent dossier représentent la seule contribution de la Ville, en dollars ou en nature, offerte en soutien à chacun des événements et ne bénéficient pas d'aucune autre support financier gouvernemental.

Les deux documents juridiques joints au présent dossier précisent les modalités de versement de la contribution financière municipale à chacun des organismes.

JUSTIFICATION

Fashion Preview et l'exposition rétrospective organisée par Télio sont importants pour le secteur de la mode montréalais et démontrent le dynamisme de la Ville dans ce secteur. Plus de 600 personnes participeront à soirée spéciale du Concours Telio et découvriront l'exposition du 10e anniversaire alors que Fashion Preview présentera les créations de plus de 15 designers montréalais de mode et d'accessoires. Soulignons que nos talents créateurs en mode font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.

Ces événements s'inscrivent principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* soit, Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation et, Montréal, ville ouverte à rayonnement international. En effet, ces deux prestations permettront d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Ils constituent une vitrine de la créativité locale et permettent de démontrer à travers les nouvelles collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et aux médias.

Finalement, l'événement Fashion Preview et l'exposition Télio répondent à l'un des trois défis de la stratégie *Montréal Style libre* soit la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- · Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- · Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- · Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- · Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 25 500 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau qui suit présente les sommes accordées ou suggérée pour soutenir Mode Avant-Première depuis 2014. La Fondation Télio n'a jamais reçu de contribution financière de la Ville.

Année	Organisme	Événement	Montant accordé/suggéré	Soutien financier prorata au projet global
2014	Mode Avant-Première	Fashion Preview	15 000 \$	32 %
2015	Mode Avant-Première	Fashion Preview	19 000 \$	36 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Fondation Télio contribue à promouvoir le talent créatif local et national tout en rayonnant sur la métropole. Fashion Preview contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de nos créateurs de mode.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En vertu du protocole de visibilité prévu à l'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, les opérations de communication des deux événements seront planifiées de concert avec le Secrétariat à la région métropolitaine. Les communiqués de presse seront diffusés conjointement. Les deux événements seront couverts sur le site www.modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'exposition Télio: les 17, 18 et 19 mars 2015 à la Maison Ogilvy dans l'arrondissement Ville Marie.

Tenue de l'événement Fashion Preview: les 18 et 19 mars 2015 à la Maison Ogilvy dans l'arrondissement Ville Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires: Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-10 RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL Commissaire

Serge GUÉRIN Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.001

2015/02/25 08:30



Dossier #: 1144630001

Unité administrative responsable :

Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de

retraite, Division Actuariat et développement

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet :

Objet : Aviser les comités de retraite des régimes de retraite que la Ville

de Montréal se prévaudra de l'application de l'article 44 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (R.R.Q., c. R-15.1, r. 2)

Conformément à l'article 44 du Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, la Ville de Montréal donne instruction aux comités de retraite des régimes suivants d'éliminer, et ainsi consolider, les mensualités relatives aux déficits techniques déterminés lors des évaluations actuarielles complètes effectuées entre 2002 et 2005 (à l'exception des mensualités relatives à des déficits techniques des régimes des villes fusionnées et non reconstituées qui doivent être maintenues) :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2015-02-11 09:31	
Signataire :		
	Directeur général	

Direction générale, Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1144630001

Unité administrative

Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de responsable:

retraite, Division Actuariat et développement

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Projet:

Objet: Aviser les comités de retraite des régimes de retraite que la

> Ville de Montréal se prévaudra de l'application de l'article 44 du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (R.R.Q., c. R-15.1, r. 2)

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2010, le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (le "règlement") a été modifié pour prévoir la consolidation de certains déficits actuariels techniques lors de la production d'évaluation actuarielles postérieure au 30 décembre 2011. La consolidation est possible pour les déficits déterminés dans le cadre des évaluations actuarielles antérieures au 31 décembre 2008. Ceci permet de simplifier l'établissement de déficits (et ses paiements d'amortissement) en éliminant les déficits antérieurs, pour les regrouper en un seul nouveau déficit. Toutefois, pour les municipalités, le règlement prévoit que certains déficits ne font pas l'objet de consolidation afin de tenir compte des fusions municipales et des défusions de certaines municipalités. Le règlement prévoit également que la municipalité peut donner instructions aux comités de retraite qui administre le régime de consolider certains de ces déficits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

En vertu de l'article 44 du Règlement sur le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, l'employeur peut par écrit donner instruction au comité de retraite d'éliminer, et ainsi consolider, les mensualités relatives à des déficits techniques déterminés lors des évaluations actuarielles complètes effectuées entre 2002 et 2005, à l'exception des mensualités relatives à des déficits techniques des régimes des villes fusionnées et non reconstituées, qui, elles, doivent être maintenues. Par conséquent, la Ville de Montréal désire donner instruction aux comités de retraite des régimes suivants d'éliminer les mensualités relatives à des déficits techniques déterminés lors des évaluations actuarielles complètes effectuées entre 2002 et 2005 (à l'exception des mensualités relatives à des déficits techniques des régimes des villes fusionnées et non reconstituées qui doivent être maintenues):

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

Pour le Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, l'entente d'harmonisation des régimes de retraite signée en 2006 prévoit le maintien des paiements des mensualités relatives à des déficits techniques déterminés avant 2007 et celles relatives à la fusion des régimes. Comme cette entente n'est pas incompatible avec le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, seules les mensualités relatives aux déficits déterminés à compter du 31 décembre 2007 de l'ancienne Ville de Montréal et des municipalités défusionnées seraient éliminées et consolidées. Cette consolidation est prévue au règlement et doit être effectuée. Aucune instruction de la Ville n'est requise à cet égard.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal désire simplifier l'administration de ses régimes de retraite et appliquer, autant que faire se peut, les dispositions générales de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction du greffe doit aviser tous les comités de retraite des régimes visés que la Ville donne instruction aux dits comités qu'elle a décidé d'éliminer les mensualités relatives aux déficits techniques déterminés lors d'une évaluation actuarielle complète du régime dont la date n'est ni antérieure au 31 décembre 2001 ni postérieure au 1er janvier 2005. Toutefois, le règlement ne prévoit pas la possibilité d'éliminer des mensualités relatives à des déficits techniques des régimes des villes fusionnées et non reconstituées. Ces dernières mensualités doivent donc être maintenues.

Les régimes visés sont les suivants :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal;
- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-19

Genevieve OUELLET Alain LANGLOIS

Chef de division - Actuariat et développement Chef de division secrétariat aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2015-02-09



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.002

2015/02/25 08:30



Dagaian		_	1154704004
Dossier	#		1154784004

Unité administrative responsable :

Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et

municipales

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude

Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby, en

Colombie-Britannique - Dépense estimée à 9 034,93 \$.

Il est recommandé:

- D'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique) - Dépense estimée à 9 034,93 \$.
- 2. D'accorder des avances de fonds de 2 314,35 \$ à M. Michel Bissonnet, de 2 436,54 \$ à Mme Marie-Ève Brunet, de 2 302,15 \$ à M. Maurice Cohen et de 1 981,89 \$ à M. Claude Dauphin.
- 3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Jacques A. ULYSSE Le 2015-02-10 16:03	
Signataire :		
	Directeur général adjoint	

Direction générale, Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1154784004

Unité administrative responsable :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et

municipales

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude

Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby, en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 9 034,93 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1675 - 5 novembre 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario), afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014 - Montant estimé à 4 173,76 \$ CE14 1309 - 20 août 2014 - Autoriser une dépense relative au déplacement, à Saguenay, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère de l'arrondissement de Verdun pour un montant estimé 4 977,12 \$.

CE 14 0272 - 26 février 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Thunder Bay (Ontario), du 5 au 8 mars 2014, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 503,80 \$.

CE13 1726 - 20 novembre 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, à Ottawa (Ontario), du 25 au 29 novembre 2013, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Montant estimé à 3 263,40 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative aux déplacements de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015 à Burnaby à Colombie-Britannique. Cette dépense est estimée à 9 432,43 \$.

À noter que Mme Brunet doit se rendre à Burnaby le 2 mars afin d'assister à une réunion sur la sécurité publique jointe au conseil d'administration, mais ne faisant officiellement partie de celui-ci.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux, etc. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense estimée comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000.00000	9 034,93 \$
Division du Soutien aux élus	

Frais de déplacement et d'hébergement Non admissible loi 90

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Avis favorable:

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON Conseiller en planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-03

Marie-José CENCIG Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél: 514 872-3007 **Approuvé le:** 2015-02-10



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.003

2015/02/25 08:30

Dossier #: 1150843002



Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus		
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif		
Projet :	-		
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 28 et 29 janvier 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec. Montant : 235,67 \$		
Il est recommandé :			
 de ratifier la dépense relative au déplacement, les 28 et 29 janvier 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec. Montant : 235,67 \$. 			
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			

Signé par	Jacques A. ULYSSE Le 2015-02-13 15:49
Signataire :	Jacques A. ULYSSE
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1150843002

Unité administrative

responsable :

Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Ratifier la dépense relative au déplacement, les 28 et 29 janvier

2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec.

Montant: 235,67 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le maire de Montréal a été invité comme conférencier au déjeuner-causerie du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

Thème: l'impact des grands événements à Québec et à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement, les 28 et 29 janvier 2015, à Québec, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du Déjeuner des chefs d'entreprise du Carnaval de Québec.

À noter que le maire de Montréal a profité de son passage à Québec pour participer à des rencontres au gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	235,67 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Consolider les liens avec la Ville de Québec.

• Faire rayonner Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN Responsable du soutien aux élus **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-10

Marie-José CENCIG Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007 **Approuvé le :** 2015-02-10



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.004

2015/02/25 08:30



	Dossier # : 1154310001		
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus		
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif		
Projet :	-		
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 8 au 15 mars 2015, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 418,57 \$		
Il est recommandé: 1) d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 8 au 15 mars 2015, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France). Montant estimé : 4 418,57 \$; 2) d'accorder une avance de fonds au montant de 3 000,00 \$ à M. Russell Copeman; 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			
Signé par Jacques A. ULY	SSE Le 2015-02-13 07:07		
Signataire :	Jacques A. ULYSSE		

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1154310001

Unité administrative

responsable :

Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell

Copeman, membre du comité exécutif, du 8 au 15 mars 2015, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans

le cadre du Marché international des professionnels de

l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France).

Montant estimé: 4 418,57 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le MIPIM est le premier forum mondial des professionnels de l'immobilier et attire annuellement plus de 20 000 gens d'affaires provenant de 80 pays dans le monde. Il aura lieu à Cannes, en France, du 10 au 13 mars prochain. Le MIPIM est une occasion privilégiée pour rencontrer des investisseurs, des développeurs, des promoteurs, des grandes institutions financières, des gestionnaires de fonds et de caisses de retraite, sans compter la présence de nombreux journalistes étrangers. Il permet aussi d'assister et de prendre la parole à de nombreuses conférences sur des thèmes variés, mais toujours liés au développement urbain.

Depuis 2006, la Ville de Montréal a pris le leadership du Regroupement Montréal qui compte une dizaine de joueurs clé du développement économique et immobilier de Montréal. Les objectifs du Regroupement Montréal au MIPIM sont de :

- · Promouvoir les projets structurants de Montréal et les services des partenaires du Regroupement (attraction de financement étranger pour des projets immobiliers, attraction d'investissements directs étrangers et développement de marchés pour les entreprises de services);
- · favoriser une meilleure visibilité et accroître la notoriété de Montréal, moteur économique et métropole du Québec, comme destination d'affaires auprès des investisseurs étrangers, contribuant ainsi au rayonnement international de la métropole;
- · assurer un meilleur positionnement de « l'offre Montréal » dans un contexte de concurrence mondiale pour attirer des investissements étrangers.

Depuis les débuts d'une présence montréalaise au MIPIM, les principales retombées économiques pour l'administration municipale sont liées à plusieurs projets. Il y a tout d'abord eu l'implantation de l'hôtel Novotel au Technoparc Montréal. Ce projet, d'une valeur de 14 M\$ et qui emploie une quarantaine de personnes, génère 500 000 \$ en taxe foncière annuellement depuis 2006. Ensuite, c'est également grâce à des contacts pris initialement au MIPIM que la société aérospatiale Thales a choisi de s'implanter au Technoparc Montréal. Ce centre d'excellence canadien compte aujourd'hui 145 employés et occupe des espaces de

plus de 50 000 pi². Aussi, l'implantation à Montréal des entreprises Véolia, Newrest et Fayolle tire son origine de la participation active de Montréal au MIPIM. Enfin, le Musée Grévin qui est une des retombées des journées de prospection d'investissements à Paris suivant les participations au MIPIM. Ce musée est situé au Centre Eaton, à l'emplacement de l'ancien cinéma. L'investissement initial est d'environ 10 M\$ (5 M\$ en aménagement et 5 M\$ en conception d'œuvres d'art) et crée environ 25 emplois pour opérer le musée, une boutique de souvenirs et un restaurant.

Pour 2015, la délégation montréalaise sera commanditée à hauteur de 20 000 \$ par le bras immobilier de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Ivanhoé Cambridge. Cette commandite est à attribuer aux intenses efforts depuis plusieurs années des organisateurs de la délégation montréalaise.

De plus, mentionnons que le Regroupement Montréal a reçu une subvention de 50 000 \$ en 2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0227 - 27 février 2013 - Autoriser le déplacement de M. Alain Tassé, membre du comité exécutif, du 6 au 17 mars 2013, afin de se joindre à une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes (France), et de participer à un événement de la Délégation générale du Québec à Paris (France);

CE12 0236 - 22 février 2012 - Autoriser le déplacement, du 4 au 11 mars 2012, de monsieur Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif, responsable du développement économique, afin de diriger une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes du 5 au 9 mars 2012, ainsi qu'à participer à une journée de prospection d'investissements à Paris;

CE11 0230 - 23 février 2011 - Autoriser le déplacement, du 4 au 13 mars 2011, de M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif, afin de diriger une délégation économique de Montréal dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), à Cannes du 8 au 11 mars 2011, et afin de visiter un projet de développement urbain à Marseille ainsi qu'à participer à une journée de prospection d'investissements à Paris;

CE10 0256 - 3 mars 2010 - Autoriser une dépense de 2 384,47 \$ relative au déplacement de M. Richard Deschamps, membre du comité exécutif, afin de diriger une délégation économique de Montréal, dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et de participer à une journée de prospection d'investissements, en France, du 13 au 21 mars 2010.

DESCRIPTION

Pour se démarquer et obtenir le plus de retombées possibles, le Regroupement propose à nouveau une stratégie promotionnelle inspirée par un plan de relations publiques. Cette même stratégie avait connu un fort succès dans le passé et entraîné de bonnes retombées médiatiques. En résumé, chaque participant du Regroupement aura l'opportunité :

- · d'utiliser l'espace du kiosque de 25 m² aménagé pour tenir des rencontres sur les lieux de l'événement et mettant en valeur Montréal;
- · de bénéficier d'une visibilité sur les outils de placement médiatique du Regroupement (MIPIM Preview, MIPIM News, MIPIM Blog, le Pi² et INNO Magazine);
- · d'être inscrit dans la base de donnée interactive du MIPIM et d'y présenter le descriptif de l'organisation;
- · d'obtenir des rendez-vous ciblés par un consultant expert;

· de s'appuyer sur les informations fournies dans un «business case» réalisé par le groupe d'experts Altus et présentant le marché immobilier montréalais entre 2001 et 2016.

En plus du MIPIM et depuis plusieurs années, une partie de la délégation montréalaise dont les représentants de la Ville de Montréal bénéficient de leur présence en France pour rencontrer plusieurs entreprises à Paris lors de journées de prospection d'investissements. Ces dernières visent à démarcher de nouveaux groupes ou à en visiter d'autres rencontrés au cours d'événements postérieurs.

Lors du MIPIM et des journées de prospection, M. Russell Copeman tiendra plusieurs rencontres stratégiques avec des investisseurs potentiels, participera à plusieurs conférences sur des thèmes variés et représentera officiellement la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Avec son économie diversifiée, son marché immobilier solide et en pleine expansion, son système financier et bancaire stable, la grande région de Montréal a attiré l'attention au cours des dernières éditions du MIPIM. Les investisseurs se montrent ainsi réceptifs à nos suivis et nous rappellent, nous visitent et nous confirment leur intérêt à diversifier leur portefeuille en considérant investir à Montréal. La capacité à concrétiser ces projets, outre les impacts économiques qu'ils vont générer, aura aussi un impact majeur sur la valeur foncière et contribuera donc à faire augmenter les revenus de la Ville. C'est donc dire que les efforts entrepris par la métropole montréalaise au cours des dernières années ont porté fruit. L'effervescence du secteur de l'immobilier se vérifie tous les jours, avec l'annonce régulière de nouvelles mises en chantier. À Montréal, au printemps 2012, on recensait 188 projets de plus de 5 M\$ pour une valeur de 16,2 G\$. Il faut donc profiter plus que jamais de ce contexte historiquement favorable pour attirer de nouveaux investissements, de nouveaux talents et maximiser nos efforts au MIPIM 2015 et lors de journées de prospection à Paris. Cette approche s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal dont les fondements sont la créativité, l'innovation, les talents et les projets. La métropole vivra, d'ici 2017, une période de transformation intense

La délégation montréalaise sera composée d'une douzaine de représentants publics et privés, soit :

- Aéroports de Montréal
- Binswanger Myre Pageau
- Borden Ladner Gervais
- Carbonleo
- Fonds immobilier de solidarité FTQ
- Gestion immobilière Quo Vadis
- Ivanhoé Cambridge
- Lemay-CHA
- Magazine Immobilier commercial
- Montréal International
- Technoparc Montréal
- Ville de Montréal

Il est habituel pour ce genre de participation, et souhaité à nouveau cette année par le Regroupement, qu'un élu prenne la tête de la délégation montréalaise. Une telle présence confère encore davantage d'importance à la mission et démontre aux interlocuteurs étrangers l'importance qu'accorde la Ville à cette manifestation. En plus de cela, la présence de M. Russell Copeman est justifiée pour les raisons suivantes :

- accroître la force de la délégation montréalaise;

- participer à des rencontres stratégiques avec des investisseurs potentiels et des partenaires;
- représenter la Ville de Montréal lors des événements, des rencontres et des entrevues avec les médias;
- participer à plusieurs conférences et comités de réflexion permettant de mettre en avant la richesse des projets et des opportunités de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	4 418.57 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Avis favorable:

Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce) **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-11

Marie-José CENCIG Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007 **Approuvé le :** 2015-02-12



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.005

2015/02/25 08:30

Dossier #: 1154262001



Service des ressources humaines , Direction				
Comité exécutif				
Acte mixte				
-				
Autoriser un virement budgétaire de 176 700 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines, pour la création d'un poste de directeur - soutien-conseil à la gestion au Service des ressources humaines				
Il est recommandé au comité exécutif :				
nt budgétaire de 176 700 \$, en provenance des dépenses les d'administration vers le Service des ressources humaines poste de directeur - soutien-conseil à la gestion au Service des ent de 176 700 \$ à la base budgétaire du Service des				

Signé par Alain DG MARCOUX Le 2015-02-13 17:23

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1154262001

Unité administrative

responsable:

Service des ressources humaines, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence

d'agglomération :

Acte mixte

Projet:

Objet: Autoriser un virement budgétaire de 176 700 \$, en provenance

> des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines, pour la création d'un poste de

directeur - soutien-conseil à la gestion au Service des

ressources humaines

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le début de l'année 2013, le Service des ressources humaines (SRH) procède, par phase, au regroupement des activités de soutien-conseil à la gestion qui relevaient des services corporatifs. L'ensemble des unités de soutien-conseil en RH des services corporatifs a été regroupé au SRH au début de l'année 2014, lorsque le directeur général donnait le mandat de regrouper les activités de soutien-conseil RH du SPVM, du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie.

La structure organisationnelle retenue par le SRH pour répondre à ces nouvelles activités a été d'amener l'ensemble des nouvelles unités de soutien-conseil RH sous la Direction des relations de travail. Le modèle d'affaires mis en place a donc été de créer des équipes dédiées pour fournir un service-conseil en RH aux gestionnaires des services corporatifs, de façon déconcentrée. Ces équipes de soutien-conseil en RH sont appuyées par l'expertise des équipes spécialisées du SRH.

Or, après deux ans d'opération, la structure organisationnelle retenue au départ par le SRH semble moins viable compte tenu de l'ampleur des mandats de négociation présents et à venir en relations de travail qui commandent que le directeur y soit entièrement dédié.

Ainsi, il apparaît impératif que le SRH se dote d'une structure qui permette de déployer le plein potentiel du modèle d'affaires et de le faire évoluer au rythme nécessaire pour soutenir adéquatement l'ensemble des gestionnaires des services corporatifs. Il est donc recommandé de scinder les responsabilités actuelles du directeur des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion afin de créer une nouvelle direction - soutien-conseil à la gestion compte tenu de l'ampleur des mandats de négociation présents et à venir en relations de travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2094 : de regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs,

excluant celles du SVPM, du SIM, du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie;

CE13 1029 : de regrouper au sein du service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines et de dotation du Service de sécurité incendie de Montréal;

CE14 0011 : de regrouper au sein du Service du capital humain et des communications, le Service des ressources humaines et du développement organisationnel du Service de police de la Ville de Montréal, à l'exception de la division - formation

DESCRIPTION

La création d'une nouvelle direction de soutien-conseil à la gestion a pour effet d'amener sous la supervision directe de la directrice du Service des ressources humaines, ce domaine d'activités qui a un rôle stratégique à jouer dans la mise en place d'un service-conseil RH à valeur ajoutée aux gestionnaires de la Ville, notamment dans la gestion de changement entourant les différentes transformations organisationnelles qui touchent les unités d'affaires.

Ainsi, une nouvelle direction du soutien-conseil à la gestion est créée, laquelle regroupera les divisions déjà en place au SRH qui assument une telle mission auprès de leurs unités d'affaires clientes. Il est recommandé de garder les divisions de soutien-conseil dédiées au SIM et au SPVM sous la Direction des relations de travail compte tenu des enjeux propres à ces deux services en matière de relations de travail et de négociation.

JUSTIFICATION

La création de cette nouvelle direction présente les principaux avantages suivants :

- permet au directeur des relations de travail de se dédier entièrement aux mandats de négociation dont la complexité est, notamment, accentuée par les enjeux liés aux régimes de retraite;
- consolide la fonction du soutien-conseil en RH;
- met en place une structure permettant de préparer la relève du directeur des relations de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste de directeur - soutien conseil à la gestion sera classé dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980\$ - 159 580 \$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage du poste sera lancé dès l'approbation des instances. Le titulaire du nouveau poste de directeur - soutien conseil à la gestion devra avoir une solide expérience de gestion dans le conseil RH de première ligne et avoir également la capacité à agir comme relève éventuelle pour prendre charge des relations de travail à moyen terme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LAPOINTE Directrice - dotation et gestion de la maind'oeuvre **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-29

Josée LAPOINTE Directrice - dotation et gestion de la maind'oeuvre

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213 **Approuvé le :** 2015-02-13

CE: 30.006

2015/02/25 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS